



REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune **BOURBONNE LES BAINS**

DEL-2023- 58

DEPARTEMENT
Haute-Marne

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice 19
- présents 17
- votants 17
- absents 2

Du jeudi 29 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois le 29 juin, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

**Adoption du rapport du
Délégué de Service Public des
Thermes de Bourbonne les Bains
- Exercice 2022**

Etaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT, Sébastien HUMBLLOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 04 juillet 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 23 juin 2023

Etaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Aurélie LAVILLE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1411-3,

VU le traité de concession du 22 avril 1977,

VU l'acte administratif signé le 16 décembre 2005, à effet du 1^{er} janvier 2006, concernant la cession par l'Etat à la Commune de Bourbonne les Bains, de l'ensemble de l'immobilier thermal,

VU l'avenant n°5 du 6 septembre 2006 transférant définitivement à la Commune de Bourbonne les Bains la pleine et entière valeur juridique le traité, le cahier des charges et les avenants et figeant le droit de la concession jusqu'à son échéance de 2034,

Monsieur Christian TROISGROS, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil Municipal les obligations de chaque concessionnaire d'une Délégation de Service Public au titre de l'article L.1411-3 du CGCT, à savoir la production d'un rapport avant le 30 juin sur la gestion de l'exercice précédemment clos. Le rapport 2021 du délégué VALVITAL a été produit par mail le 20 juin 2023 et par courrier le 26 juin 2023.

Chaque conseiller doit en prendre connaissance et est en droit d'obtenir toute information ou précision complémentaire et le Conseil Municipal est en droit d'émettre toute idée ou opinion sur l'amélioration du service souhaité.



Il en ressort que :

- Le marché national, composé de 108 stations thermales en activité, a vu sa **fréquentation augmenter de 33,07 %** en 2022, (en équivalent cure complète de 18 jours). Cela se traduit par 438 684 curistes, soit **une baisse de 24,32 %** par rapport à l'année de référence 2019. Il est à noter que 5 établissements sont restés fermés en 2022, pour des raisons autres que la crise sanitaire.

- Le marché régional qui regroupe 8 stations thermales représente **6,6 % des curistes en France**. Ces stations ont accueilli **28 821 curistes** en 2022, soit une progression de **+ 30,9 %** par rapport à l'année 2021.

- Le marché de proximité recense **5 établissements thermaux**, qui se situent à environ 50 km des Thermes de Bourbonne les Bains : Contrexéville, Vittel, Bains-les-Bains, Plombières-les-Bains et Luxeuil-les-Bains en Haute Saône.

Il s'agit principalement de stations du département des Vosges qui constituent une concurrence directe pour les thermes de Bourbonne les Bains dans le cadre de l'orientation thérapeutique en Rhumatologie.

- En ce qui concerne Bourbonne les Bains, l'établissement thermal, a accueilli **4 860 curistes du 28 mars au 23 novembre**, soit une progression de la fréquentation de **+ 21.41 %** par rapport à 2021.

La faible fréquentation des premières semaines de mars a nécessité un report de 3 semaines du début de saison.

L'effectif total annuel des emplois s'élève à 66.43 équivalents temps plein, contre 64 en 2021.

Les investissements d'un montant total de 108 190.00 €, pour 2022, se sont concentrés uniquement sur le renouvellement des équipements.

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 31 décembre 2022 est de 3 030 512.00 €, sensiblement supérieur à celui de 2021 (+ 22.07 %). Contrairement aux exercices 2020 et 2021, l'exercice 2022 n'a pas été affecté par des fermetures administratives dues au COVID mais reste très dégradé par rapport aux exercices antérieurs en raison des insuffisances de fréquentation, comme l'ensemble du secteur du thermalisme.

Le résultat net de l'exercice 2022 est un déficit de 593 890.00 €.

Monsieur Christian TROISGROS, Adjoint au Maire, demande à l'assemblée de bien vouloir prendre acte de la communication du rapport annuel 2022 de la Délégation de Service Public portant sur la concession du délégataire Valvital.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre acte du rapport annuel 2022 de la Délégation de Service Public portant sur la concession du délégataire Valvital.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 04 juillet 2023

La Secrétaire de séance,

Madame Aurélie LAVILLE

Le Maire

Monsieur André NOIROFF

